



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

police municipale

Question écrite n° 56241

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur la création d'un cadre d'emploi de catégorie A dans la filière police municipale. En réponse à la question écrite n° 46363, il a été précisé que compte tenu de l'élargissement des compétences des policiers municipaux, une large concertation a été engagée avec l'ensemble des représentants syndicaux afin d'examiner les évolutions statutaires qui permettront de mieux répondre aux nouvelles exigences législatives. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser quels sont les décisions prises suite à ces travaux.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire demande à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales de lui faire connaître l'état d'avancement des travaux concernant la création d'un cadre A au sein de la police municipale. Une large concertation a été engagée avec les représentants syndicaux en vue d'améliorer la situation des policiers municipaux. La création d'un cadre d'emplois de catégorie A « directeur de la police municipale » a été actée récemment. Ce nouveau cadre d'emplois, à grade unique, devrait être accessible par voie de concours externe et interne. Ces postes d'encadrement seraient créés dans les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont l'effectif total est supérieur ou égal à quarante agents. Les possibilités de détachement dans le cadre d'emplois de directeur de police municipale font actuellement l'objet d'une instruction approfondie. Par ailleurs, la revalorisation de la carrière des policiers municipaux devrait s'orienter vers un élargissement de l'accès à la catégorie B par la voie de la promotion interne. De plus, la création du cadre d'emplois de catégorie A permettra d'améliorer le déroulement de carrière des agents de catégorie B. Ces dernières mesures sont envisagées dans un contexte d'évolution rapide des effectifs des policiers municipaux nécessitant la mise en place d'un encadrement renforcé en catégories A et B. Enfin, une étude est lancée afin de tirer toutes les conséquences des évolutions statutaires précitées sur la structure d'emplois de catégorie C et de limiter le nombre de grades dans celle-ci.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56241

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2005, page 694

Réponse publiée le : 3 mai 2005, page 4653